

Qualité du signataire d'une lettre d'avertissement

Par Julien Rouquet, le 28/08/2017 à 14:37

Bonjour,

Il est indiqué que la lettre d'avertissement est rédigée par l'employeur. Qui a la qualité nécessaire et suffisante pour signer ce courrier ? Celui qui a la délégation du contrat de travail ? Celui qui est mentionné comme autorité hiérarchique dans le contrat de travail ou bien n'importe qui dans l'entreprise ayant une position hiérarchique ?

En vous remerciant,

Julien Rouquet.

Par P.M., le 28/08/2017 à 15:56

Bonjour,

L'employeur peut déléguer son pouvoir disciplinaire...

Par Julien Rouquet, le 29/08/2017 à 20:05

Bonjour,

Dans quelles conditions et à qui ?

Merci.

JR.

Par P.M., le 29/08/2017 à 20:31

Bonjour,

A qui bon lui semble dont il estime avoir la compétence et sans formalisme particulier qui peut même être implicite...

| Par Julien Rouquet, le 31/08/2017 à 16:52 | |
|---|--|
| Bonjour, D'accord. Merci. Cordialement. JR. | |